les Sables d'Olonne...

AGGLOMÉRATION

Monsieur Éric FREYSSELINARD
Préfet
PREFECTURE DE LA VENDEE
Service Habitat Aménagement
Urbanisme et Construction
19 rue Montesquieu - BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

PÔLE STRATÉGIE

Réf : D202603230
Objet : PA n°085194260003, 085194260004, 085194260005
Affaire suivie par Gwénaëlle Corriou
https://demarches.lessablesdolonneen1clic.fr/contact/
02.51.23.16.00

Le 17 AOUT 2026

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis des Sables d'Olonne Agglomération dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager n° 085194260003, 085194260004 et 085194260005 portant sur la renaturation de l'ancien circuit automobile et du parking du Puits d'Enfer.

Les Sables d'Olonne Agglomération accompagne et soutient pleinement ce **projet majeur de reconquête et de renaturation du littoral**, qui constitue une opération emblématique à l'échelle de notre territoire. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de préservation, de restauration et de valorisation durable des espaces littoraux fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en avril 2024.

Le projet répond ainsi à plusieurs orientations majeures du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et notamment :

- Préserver la fonctionnalité écologique du territoire, notamment par la restauration et la renaturation des milieux dunaires et naturels du site ainsi que la préservation de la trame verte et bleue ; la désartificialisation des espaces concernés permettra de recréer des continuités écologiques et des conditions plus favorables au développement de la biodiversité.
- Préserver et valoriser les entités paysagères à fort contenu identitaire, en permettant la restauration d'un espace littoral remarquable et la requalification d'un site aujourd'hui marqué par des aménagements artificialisés ; la renaturation contribuera à retrouver la qualité paysagère et l'identité naturelle du site du Puits d'Enfer, qui constitue un élément emblématique du patrimoine paysager et littoral des Sables d'Olonne.
- Maitriser la fréquentation des espaces littoraux sensibles en organisant les usages et les cheminements de manière à concilier l'accueil du public avec la préservation des milieux naturels. Le projet permet ainsi de mieux accompagner la fréquentation d'un site particulièrement attractif tout en limitant les pressions exercées sur les espaces les plus fragiles.
- Favoriser les mobilités douces, grâce à l'organisation et à la valorisation des cheminements piétons et cyclables ; le projet participe ainsi à une évolution des pratiques de déplacement et à une meilleure connexion du site aux itinéraires et espaces publics environnants, tout en favorisant une découverte du littoral plus respectueuse de ses caractéristiques naturelles.

- Adapter le territoire face aux risques littoraux, en redonnant aux espaces naturels leur capacité à jouer pleinement leur rôle dans le fonctionnement du littoral.

Plus spécifiquement, le DOO identifie particulièrement ce projet et prévoit de « *poursuivre les études et travaux de restauration du site du Puits d'Enfer* ». Le projet soumis à autorisation constitue ainsi une traduction directe et opérationnelle de cette orientation du SCoT.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le bilan global du projet apparaît très largement positif pour le site et le territoire. Les bénéfices attendus en matière de restauration écologique, de qualité paysagère, d'adaptation au changement climatique, de maîtrise des usages et de valorisation du site du Puits d'Enfer constituent des avancées significatives et durables, en cohérence avec les ambitions portées par le SCoT et le projet de territoire de l'Agglomération.

En conséquence, Les Sables d'Olonne Agglomération émet un avis favorable au projet de renaturation des dunes du Puits d'Enfer, considérant qu'il est pleinement cohérent avec les orientations du SCoT et qu'il contribue de manière particulièrement qualitative et exemplaire à leur mise en œuvre sur le territoire communautaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Les Sables d'Olonne AGGLOMÉRATION

Loïc PERON

Vice-Président chargé de la transition énergétique, climatique, numérique et habitat